



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

immatriculation

Question écrite n° 117537

## Texte de la question

Mme Aurélie Filippetti attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le problème de l'achat *via* internet de plaques d'immatriculation des véhicules. En effet, l'association Andevi qui regroupe les personnes ayant subi une usurpation d'identité de leur plaque d'immatriculation, a pu très facilement se procurer de fausses plaques d'immatriculation dites « doublettes » sur quatre sites dédiés à ce type de commande ([www.immat-express.fr](http://www.immat-express.fr) ; [www.atoutplaques.com](http://www.atoutplaques.com) ; [www.plaque-siv-immatriculation.com](http://www.plaque-siv-immatriculation.com) ; [www.plaque-immatriculation-siv.fr](http://www.plaque-immatriculation-siv.fr)). Pour effectuer cette commande, aucune copie de certificat d'immatriculation ne lui a été demandée et sa commande a été honorée dans les 24 heures. De plus, l'un des sites ([www.plaque-immatriculation-siv.fr](http://www.plaque-immatriculation-siv.fr)) arbore le logo du ministère de l'intérieur avec la mention « agrément ministériel 20169 ». Il semble que la fiabilité du système de délivrance des plaques d'immatriculation ne soit plus garantie puisqu'elle est de plus en plus souvent confrontée à des doléances d'automobilistes victimes du système des « doublettes » notamment pour les excès de vitesse. Elle souhaite connaître ses intentions pour sécuriser davantage le système de délivrance des plaques d'immatriculation.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Aurélie Filippetti](#)

**Circonscription :** Moselle (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 117537

**Rubrique :** Automobiles et cycles

**Ministère interrogé :** Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

**Ministère attributaire :** Intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 septembre 2011, page 9709

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)